



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Nadiège Baille, Françoise Zantman et Jean Debeaupuis**

Inspection générale des affaires sociales

**Anne-Marie Romulus, Hélène Moulin-Rodarie et Pierre van de Weghe**

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

IGÉSR

INSPECTION GÉNÉRALE  
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT  
ET DE LA RECHERCHE



Inspection Générale  
des Affaires Sociales



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**IGÉSR**

**INSPECTION GÉNÉRALE  
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT  
ET DE LA RECHERCHE**

# **RESSOURCES HUMAINES ET STATUTS DES ENCADRANTS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS DANS LES FORMATIONS PARAMÉDICALES UNIVERSITARISÉES**

**RAPPORT N°22-23 001A (IGÉSR) & 2023-017R (IGAS)**

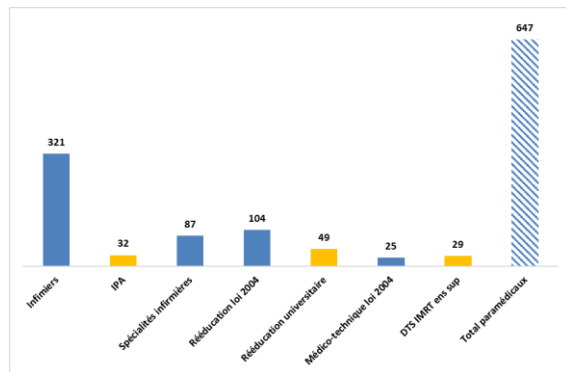
**MISSION CONJOINTE IGAS / IGÉSR – JUILLET 2023**

# I. Un état des lieux d'une universitarisation engagée depuis les années 2000

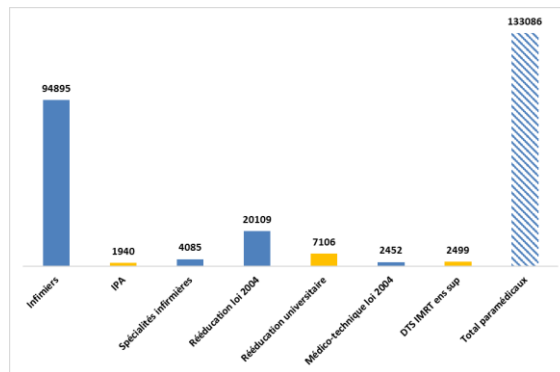
## Quelques données

- environ 140 000 étudiants paramédicaux dont 80 à 90 % sont dans des formations relevant de la loi 2004
- d'après le CNG, en 2022, 184 directeurs de soins (sur 640) soit en direction d'un institut (58) soit en coordination d'instituts (126)
- autour de 5 300 formateurs dont 80 % en IFSI

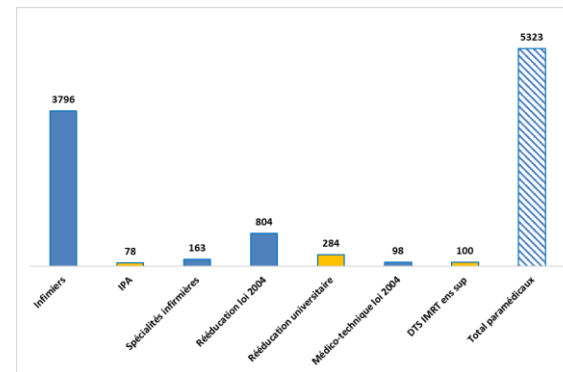
Tranche d'âges	DS en activité en institut					
	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
35 – 39 ans						
40 – 44 ans	1	0,7	3	6,5	4	2,2
45 – 49 ans	9	6,5	4	8,7	13	7,1
50 – 54 ans	26	18,8	5	10,9	31	16,8
55 – 59 ans	57	41,3	17	37,0	74	40,2
60 – 64 ans	36	28,3	12	26,1	51	27,7
65 ans ou +	6	4,3	5	10,9	11	6,0
Ensemble	138	100,0	46	100	184	100,0
Age moyen	57,7 ans		57,5 ans		57,6 ans	



Nombre de structures de formation en 2021



Effectifs des étudiants en 2021



Effectifs de formateurs en 2021 (estimés)

(données DREES et Parcoursup)

Carte des IFSI en 2022 et des universités avec  
composante santé en France métropolitaine (en rouge)  
(données Parcoursup)

Parmi les recommandations :

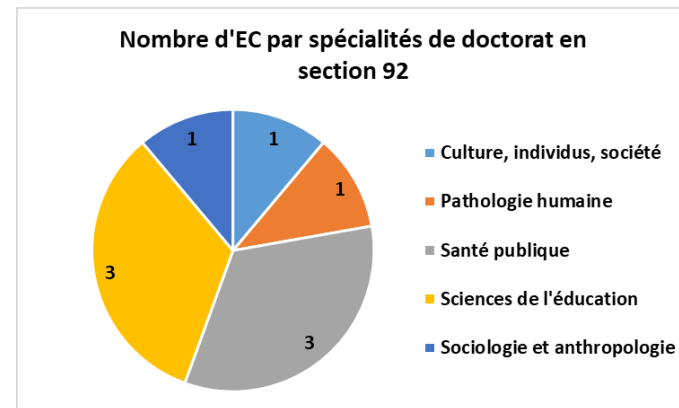
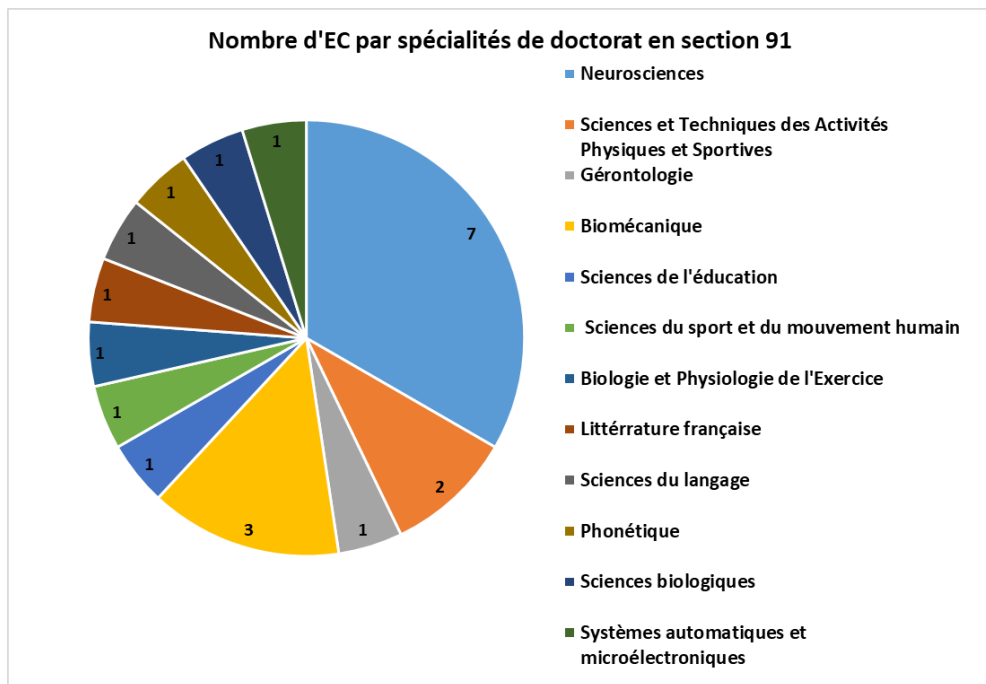
- étudier avec les ARS la généralisation à l'ensemble des régions et instituts de la collecte de données réalisées par l'ARS Ile-de-France auprès des instituts.
- mettre en place un pilotage coordonné entre les deux ministères, les régions, et tous les acteurs des formations en vue notamment d'une connaissance fine des ressources consacrées aux formations et des résultats obtenus, impliquant les deux services ministériels.



## Un bilan des nominations d'enseignants-chercheurs mono-appartenants modeste et mitigé

- pour moitié entre les sept universités franciliennes, soit seize enseignants-chercheurs (entre un et quatre titulaires / université, soit une moyenne de deux et demi) et dix universités hors Île-de-France sur les 28 existantes, soit quinze enseignants-chercheurs (un titulaire par université pour Aix-Marseille, Bordeaux, Clermont, Grenoble, Lyon, Orléans, deux à Besançon, Limoges et Toulouse 3, et trois à Montpellier, soit une moyenne de un et demi).
  - des recrutements en cours en 2023 à hauteur de neuf MCF en section 91 et trois en section 92, au sein des établissements déjà cités auxquelles s'ajoute les universités de Rennes et d'Angers.
- ⇒ Ceci porterait l'effectif en 2023 à 43 enseignants chercheurs dont 84 % de MCF / 128 qualifiés pour l'accès aux fonctions de MCF et 12 pour PR

# Un bilan des nominations d'enseignants-chercheurs mono-appartenants modeste et mitigé



## II. Les perspectives – statuts et accompagnement par et vers la recherche



# Vers un statut d'enseignants-chercheurs bi-appartenant clinique pour les paramédicaux

Prévoir une base légale spécifique pour les enseignants-chercheurs paramédicaux titulaires et non titulaires ouvrant un **statut bi-appartenant clinique (hospitalier ou ambulatoire)**.

- faire évoluer les sections 91 et 92 pour qu'elles deviennent des sections mixtes (mono et bi-appartenants) permettant le recrutement et la coexistence d'EC mono et bi-appartenants ;
- établir les recrutements dans le cadre du dialogue de la révision des effectifs à l'instar des autres sections du CNU santé ;
- définir les modalités de suivi de temps de service d'enseignement en fixant un nombre d'heures (ORS de 96 heures) ou en envisageant une contractualisation du temps de travail.

## Parmi les recommandations :

- ouvrir le recrutement des MCF bi-appartenant cliniques (sections 91 et 92) aux candidats titulaires d'un diplôme de master avec valence recherche comme pour les autres sections du CNU santé.
- concerter sur des mesures transitoires (du type commission d'intégration)
- créer un statut d'enseignant clinique universitaire (ECU) à l'image des chefs de clinique universitaires, notamment de médecine générale.

## Soutenir les parcours doctoraux

**Extension du statut d'étudiant hospitalier aux étudiants paramédicaux de second cycle en continuité d'études hors FPC**

**Deux programmes de contrats doctoraux nationaux :**

- pour étudiants en formation « linéaire » - 60 contrats doctoraux (rentrées 2024, 2025 et 2026)
- pour professionnels expérimentés (formateurs ou en exercice clinique) - 60 subventions (rentrées 2024, 2025 et 2026)

## Assurer la visibilité du doctorat

**Encourager les universités à composante santé à la création d'une spécialité de doctorat en sciences infirmières et d'une mention de doctorat en sciences de la rééducation et de la réadaptation :**

- rendre visible ces nouvelles disciplines de recherche et les rendre attractives auprès des diplômés des formations paramédicales.
- favoriser par la même occasion la constitution d'un vivier d'enseignants-chercheurs (et de chercheurs) pouvant s'inscrire dans les sections 91 et 92 du CNU.

## A très court terme, un besoin :

- de rappeler aux nouvelles sections l'intérêt de communiquer sur le site dédié du CNU les critères d'évaluation des dossiers de candidatures à la qualification et d'analyse des dossiers de candidatures aux différentes procédures de gestion de carrière relevant de leur compétence
- de préciser les conditions d'application des possibilités fixées par le législateur d'exercice d'une profession libérale pour ce qui concerne les EC des disciplines des sciences de la rééducation et de la réadaptation (91), des sciences infirmières (92) et de maïeutique (90)

# Une mixité des profils construite autour d'un programme national de recrutements d'enseignants-chercheurs

Mettre en place un programme pluri-annuel sur sept ans à partir de 2024 de recrutement par UFR santé de :

- 4 enseignants-chercheurs bi-appartenant clinique titulaires (PR et MCF), soit 136 recrutements
- 6 enseignants-chercheurs bi-appartenant clinique associés (MAST et PAST), soit 204 recrutements
- 8 enseignants cliniciens universitaires (ECU), soit 272 recrutements

## **Autres mesures RH portées en termes de recommandations ...**

→ **créer une maitre de stage universitaire (MSU) paramédicale ambulatoire** pour toutes les filières (sauf IADE/IBODE)

→ **reconnaissance des diplômes L/MD dans les corps hospitaliers :**

- M2 pour les paramédicaux non-cadre, accès au 2ème grade paramédical (dont IDE) et le doctorat via le grade de cadre supérieur, par concours sur titres sur mission
- ouvrir l'accès au grade de cadre supérieur paramédical de santé de la FPH aux non-cadres titulaires d'un doctorat.

→ **réingénier la formation cadre de santé** avec adossement à un M2 systématique et accompagner les derniers IFCS

Merci de votre attention ...